



Rennes le 18 juin 2014

Monsieur ,

Par lettre en date du 12 juin 2014, reçue à la chambre régionale des comptes de Bretagne le 17 juin, vous avez appelé l'attention sur les conditions dans lesquelles le conseil général d' Ille et Vilaine a attribué en avril 2013 le marché de création et de lancement d' un gentillé pour l' Ille et Vilaine .

Je vous informe que votre courrier et les pièces jointes ont été versées au dossier permanent de cette collectivité et seront ainsi à la disposition du magistrat rapporteur au moment du contrôle du département par la chambre régionale des comptes.

Je vous prie d'agrèer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le président de la chambre  
régionale des comptes de Bretagne  
par délégation,  
Le président de section,



Jean-François Forestier

Monsieur Patrick Jéhanin  
24 rue Barthélémy Pocquet  
35000 Rennes